



Direction générale  
des services

Lunel Viel, le 18/05/2020

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Petite Camargue  
90 impasse des Roussels  
34400 Lunel viel  
Téléphone. : 04.67.67 83 10

Affaire suivie par ASSENAT Cyril  
Références CIR-2020-102

**Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 171e1 – Lunel, Lunel Viel, St Christol**

**Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Ciel vert en date du , qui va effectuer des travaux de Fauchage sécurisée accotement pour le compte de CD 34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

**Arrête**

**Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 171e1 du PR 0+000 au PR 5+000 sur les communes de Lunel, Lunel Viel, St Christol, du 19/05/2020 au 10/07/2020 de 07h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Chantier mobile avec véhicule d'accompagnement

**Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Ciel vert, représentée par Monsieur JACOB Eric- Parc de la mediterannée Rue Louis Lépine 34470 Perols. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J JACOB Eric, 06 81 38 14 94) sous le contrôle de l'agence technique départementale Petite Camargue.

**Article 3:**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur d'Agence



Sébastien Bossé

Ampliation

Monsieur le Maire de Lunel

M. le(s) maire(s) de Lunel Viel St Christol

EDSR 34,

SAS Ciel Vert